



Direction Générale Ressources
Département Ressources Humaines
Service Juridique Ressources Humaines

Décision n°2026-134

Objet : décision d'ester en justice dans le cadre d'un contentieux

Réf. : 5.8

Décision

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.2.1) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de défendre Nantes Métropole dans toutes les actions en justice engagées contre elle,

Vu l'arrêté n°2026-07 du 02 février 2026 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la requête n°2514819-6 déposée par M. Pascal Claude Jean LAMBERT devant le tribunal administratif de Nantes tendant à obtenir l'annulation de la décision de refus d'autorisation spéciale d'absence datée du 23 juin 2025 ;

Décide

Article 1. De défendre les intérêts de Nantes Métropole devant le tribunal administratif de Nantes dans l'affaire susvisée.

Article 2. De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

13 MARS 2026

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée en charge
du Personnel

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

01 AVR. 2026